



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les grandes priorités pour le Sport

DOSSIER DE PRESSE



Lundi 5 octobre 2020

Édito



© DR

Le sport est l'amour du dépassement et du collectif. La joie dans l'effort, l'excellence, l'amitié, la solidarité, le respect : les valeurs du sport sont les valeurs

de l'École de la République.

Le sport est essentiel pour le bien-être et la confiance en soi. Alors que la sédentarité progresse d'année en année, et s'est accentuée avec la crise sanitaire, le renforcement de la pratique sportive chez tous, et chez les enfants en particulier, est un enjeu de santé publique.

L'élargissement du périmètre ministériel nous donne les moyens d'agir. L'ambition de suivre les enfants de 3 à 18 ans et sur leurs différents temps – le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire – va pouvoir se réaliser pleinement, que ce soit à travers la promotion du sport à l'École, le Plan mercredi, les Cités éducatives. Piliers de cette ambition, apprendre à nager et savoir faire du vélo sont les deux acquis indispensables que chaque enfant doit maîtriser pour acquérir son autonomie.

Cette mobilisation pour le sport et pour les valeurs qu'il véhicule a pour objectif de favoriser la réussite de tous les élèves ainsi que celle des futurs champions de notre pays. La France doit être au rendez-vous des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Cette ambition passe par l'accompagnement des sportifs de haut niveau comme par la mobilisation de notre pays derrière ses athlètes. À travers le label Génération 2024, c'est plus d'un million d'élèves et d'étudiants et 3 000 écoles et établissements scolaires et universitaires engagés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques, qui bénéficient d'une offre sportive scolaire élargie et de la mobilisation des associations et des clubs sportifs locaux autour d'événements fédérateurs.

Le sport est une école de la vie. En 2020-2021, faisons vivre la pratique sportive dans notre pays, pour une France fière de ses sportifs comme de tous ceux qui ont envie de se lancer.

Jean-Michel Blanquer

Ministre de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports



© Ministères sociaux / BCOMJS / Emma PROSDOCIMI / SIPA

En rejoignant l'Éducation nationale et la Jeunesse, le ministère chargé des Sports intègre une grande et belle équipe qui permettra de changer réellement

la place du sport dans notre société. Installer le sport dans le quotidien des Français est une nécessité que la crise sanitaire a rappelée avec force. Si l'envie de sport s'est manifestée dans cette période, on sait aussi que l'absence d'activité physique régulière fragilise l'état de santé de nombre de nos concitoyens.

Une nation sportive est une nation en bonne santé, confiante et épanouie. C'est pourquoi, avec Jean-Michel Blanquer, nous voulons renforcer la place du sport et du corps à l'école : pour inscrire dès le plus jeune âge un rituel sportif durable dans la vie de l'enfant, contribuer à la réussite des élèves et à l'égalité des chances mais aussi forger des citoyens éclairés. Car le sport, c'est la citoyenneté en actes, un cadre privilégié pour apprendre et s'approprier

les principes qui fondent le pacte républicain. J'en ai fait l'expérience dans mon parcours de vie.

Je crois profondément que le monde sportif a un rôle social majeur à jouer en faveur de l'éducation, de la cohésion sociale, de l'insertion mais aussi de la santé et du développement durable. Ces défis, j'en suis convaincue, sont autant d'opportunités de se développer, de se réinventer pour les acteurs du sport, associatifs ou marchands.

Enfin, le sport est synonyme de progrès et le rôle du ministère est d'accompagner sur ce chemin celles et ceux qui visent l'excellence sportive et feront rayonner notre pays.

À ces athlètes, nous voulons offrir tous les moyens et l'accompagnement nécessaires pour atteindre leurs objectifs sportifs tout en leur garantissant un parcours scolaire, universitaire et professionnel adapté à leurs attentes. Le nouveau périmètre ministériel nous en donnera tous les moyens.

Roxana Maracineanu

Ministre déléguée
en charge des Sports

LES CHIFFRES CLÉS DU SPORT

360 000

associations sportives

dont environ 180 000 affiliées à une fédération

3 millions

de bénévoles dans le champ associatif

dont 2M dans le mouvement sportif fédéral



**Poids économique
du sport français**



**78 milliards
d'euros**

**448 000
emplois**

Source Observatoire BPCE en partenariat
avec le ministère chargé des Sports - 2020



Événements

2,5 millions

**de manifestations sportives par an
organisées en France**

Pratique

36 millions

de Français de plus de 15 ans
pratiquent une activité sportive
(soit 66 %)

Source INJEP et CREDOC - 2018

16 486 000

licences fédérales

dont 6 385 000 féminines (38,7 %)

Source MEOS - 2016

17 millions

de pratiquants en salle de sport
dont 6,5 millions en salles de fitness
et 5,5 millions pour le foot à 5

Source Union Sport& Cycle - 2019

13,5 millions

**de Français déclarent pratiquer
le running en France**
dont 5 M de manière régulière

Source BVA pour Union Sport& Cycle - 2018



Sport scolaire

2 700 000

élèves licenciés dans les fédérations sportives scolaires :
1 050 000 à l'UNSS, 850 000 à l'USEP
et 800 000 à l'UGSEL

20 000

élèves et parents vice-présidents des AS
du second degré

32

conventions signées par le ministère
de l'Éducation nationale, de la Jeunesse
et des Sports, l'USEP, l'UNSS et l'UGSEL
avec des fédérations sportives

3 713

sections sportives scolaires,
pour près de 80 000 élèves



Budget du ministère chargé des Sports

802 millions

de moyens d'intervention
pour le sport en 2021

Plan de relance

122 millions

sur 2 ans





1

**PLUS DE SPORT
À L'ÉCOLE**

La pratique du sport est une nécessité. Alors que la crise sanitaire frappe les plus fragiles, et que la sédentarité gagne du terrain, le développement du sport à l'école constitue un véritable enjeu de santé, d'épanouissement, d'égalité et de réussite pour les élèves. L'activité physique et sportive contribue pleinement à l'éducation des enfants : elle leur permet d'intégrer des règles communes, de prendre confiance en eux, de se découvrir tout en apprenant à mieux connaître leur corps. Intégrer l'exercice physique à son mode de vie dès le plus jeune âge est donc essentiel. Pour y parvenir, l'ambition est de faire converger les efforts de tous les acteurs : enseignants du premier degré, professeurs d'EPS, et de créer davantage de passerelles entre le monde scolaire et le monde associatif sportif. C'est à cette condition que la France deviendra une nation plus sportive, plus confiante, en meilleure santé.

Installer les apprentissages sportifs prioritaires

Le ministère chargé des Sports porte deux grands apprentissages prioritaires dès le plus jeune âge. Apprendre à nager, savoir faire du vélo de manière autonome sont des fondamentaux que l'école doit permettre à chaque enfant de la République d'acquérir. C'est un enjeu de santé publique mais aussi de sécurité.

Aisance Aquatique

Initié en avril 2019, le programme Aisance Aquatique est une priorité gouvernementale. Il propose une approche renouvelée du milieu aquatique et avance des solutions concrètes pour être à l'aise dans l'eau dès le plus jeune âge, favoriser l'apprentissage de la natation et prévenir les noyades. Cet apprentissage

est destiné aux enfants de 4 à 6 ans dans le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire.

Savoir Rouler à Vélo

Mis en œuvre avec les ministères de l'Intérieur, des Transports et les acteurs du monde sportif, ce plan permettra d'ici 2022 le déploiement d'un apprentissage massif du vélo pour les élèves de 6 à 11 ans dans le cadre scolaire ou périscolaire. L'objectif est de leur permettre de circuler à vélo en réelle autonomie à l'entrée au collège, tout en les incitant à des mobilités actives, en toute sécurité. Cette incitation à l'usage du vélo a des implications positives directes sur d'autres domaines, comme la sensibilisation à la sécurité routière et demeure un enjeu essentiel pour l'éducation au développement durable.

Inciter à une activité physique quotidienne

Lancée en association avec le comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, cette initiative propose à chaque enseignant du primaire de consacrer 30 minutes par jour à une activité physique, dans le temps scolaire ou périscolaire. Plusieurs académies expérimenteront dès cette année les 30 minutes d'activités physiques et sportives, qui constituent un enjeu de bien-être et de santé essentiel.

Déployer le label Génération 2024

Le label Génération 2024 invite les écoles et établissements scolaires, de formation professionnelle et les universités volontaires à :

- renforcer l'offre sportive scolaire et la conjuguer avec l'offre sportive en club ;
- permettre aux clubs sportifs locaux d'utiliser les installations sportives de l'école, ou de l'établissement ;
- participer à des événements promotionnels olympiques et paralympiques durant l'année scolaire et universitaire ;
- accompagner, accueillir des sportifs de haut niveau et bénéficier de leur parrainage.

2 842 écoles, établissements scolaires et universitaires sont déjà labellisés, soit une participation de plus d'1 million d'élèves et d'étudiants.

L'objectif est d'atteindre 20 % d'écoles et établissements labellisés à l'horizon 2024.

Le Vadémécum Génération 2024

Issu des témoignages et d'observations recueillis depuis 18 mois, ce vadémécum fournit des contenus pour mettre en place des projets pédagogiques sur les Jeux Olympiques et Paralympiques. Destiné prioritairement aux directrices et directeurs d'écoles, aux inspections territoriales et aux membres des équipes éducatives, il permettra d'alimenter des projets pédagogiques ponctuels, à l'occasion par exemple de la Journée Nationale du Sport Scolaire ou de la Semaine Olympique et Paralympique, ou des cycles d'apprentissage. Ce livret comporte aussi des ressources relatives à la citoyenneté et à l'engagement des enfants et des adolescents.

Plan mercredi

Lancé à la rentrée 2018, le Plan mercredi soutient le développement d'activités de loisirs de qualité sur le temps du mercredi, avec une participation importante des clubs sportifs. À compter de la rentrée 2020, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et la Caisse nationale des allocations familiales impulsent une relance du Plan mercredi afin d'accélérer son déploiement et de permettre à toujours plus d'enfants de bénéficier d'activités sportives variées et adaptées à chaque âge.

Cours le matin, EPS et sport l'après-midi

Cet appel à projets lancé en juin 2019 par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse vise à encourager la mise en œuvre d'aménagements du temps scolaire dans le premier degré et au collège, en privilégiant la place des enseignements de l'éducation physique et sportive (EPS) et de la pratique sportive associative dans

le cadre horaire de l'après-midi, dans une logique de partenariat avec le monde sportif scolaire ou fédéral. À la rentrée 2019, 409 classes, dont 205 du premier degré, étaient engagées dans le dispositif.

Le sport dans les Cités éducatives

Le nouveau périmètre ministériel permet de renforcer la continuité éducative dans les différents temps (scolaire, périscolaire, extrascolaire). C'est particulièrement le cas dans les Cités éducatives, qui favorisent la mise en œuvre de nouveaux partenariats (professeurs, parents, élèves, collectivités territoriales, associations sportives et culturelles) autour de projets éducatifs de territoire. Parmi les 80 Cités éducatives existantes, 20 ont déjà un projet sportif abouti, une vingtaine d'autres envisagent d'amplifier la place du sport dans leurs actions. À terme, 100 % des Cités éducatives devront faire du sport un outil d'inclusion sociale et d'animation.

Aller plus loin :

Dans cet élan vers Paris 2024, les ministres installeront, dès octobre 2020, un comité de pilotage réunissant le mouvement sportif et les ministères de l'Agriculture, de l'Enseignement supérieur ainsi que les secrétariats d'État à l'Enfance et au Handicap pour définir des mesures applicables dès la rentrée 2021 afin de renforcer la place du sport à l'école.

Parmi les propositions faites par les ministres, seront étudiées en lien avec les partenaires et les organisations représentatives :

- l'enseignement de spécialité EPS au Baccalauréat général et technologique ;
- la création d'une voie professionnelle « métiers du sport » dans l'enseignement secondaire en cohérence avec l'architecture des formations aux métiers du sport ;
- la création d'internats d'excellence sport.

LES GRANDS RENDEZ-VOUS DU SPORT SCOLAIRE

Le sport scolaire, c'est aussi tous les ans la **Journée nationale du Sport scolaire (JNSS)**, qui a eu lieu cette année le 23 septembre sur le thème de la santé et de la reprise de l'activité physique. Cette journée est incluse dans un mois de septembre centré sur le sport, avec **l'opération « Sentez-vous sport ! » du CNOSF** et dans la **Semaine européenne du sport** à l'initiative de la Commission européenne, cette année du 23 au 30 septembre.

Le sport à l'École, c'est aussi 3 713 **sections sportives scolaires** avec des élèves qui suivent une scolarité normale avec un enseignement de sport plus soutenu ; des **sections d'excellence sportive**, avec un aménagement du temps scolaire, pour intégrer les programmes de haut niveau ; et des **élèves sportifs de haut niveau** dont toute la scolarité est aménagée en vue de leur excellence sportive professionnelle.

2

**VIVRE
ENSEMBLE
GRÂCE
AU SPORT**



Le sport est un vecteur d'épanouissement, de progrès et un levier contre l'échec scolaire. Il est aussi un déterminant majeur de l'intégration sociale et de l'unité de la Nation.

L'école comme le monde sportif sont des environnements privilégiés pour éduquer à la citoyenneté, transmettre les principes qui fondent le pacte républicain : le respect de l'autre, la fraternité et la tolérance, l'égalité entre les femmes et les hommes, la laïcité, le refus de toute forme de discrimination, le respect des règles pour mieux vivre ensemble. C'est pour préserver ce précieux socle commun qui permet de faire société que le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports poursuit avec détermination des actions concrètes en étroite collaboration avec les acteurs du monde sportif.

Lutter contre les séparatismes

Depuis 2018, le ministère chargé des Sports a engagé un travail en profondeur pour lutter contre les atteintes aux principes républicains et toutes les formes de séparatismes. Ce travail s'illustre par :

- des contrôles ciblés de structures sportives menés sous l'autorité des préfets avec l'appui des agents jeunesse et sports des directions départementales ;
- la constitution d'un réseau de 260 référents répartis dans les fédérations sportives, les services déconcentrés du ministère et les établissements (INSEP, CREPS, écoles nationales) et animé par un officiel de liaison du ministère de l'Intérieur placé au ministère chargé des Sports ;
- la production d'outils comme le guide juridique et le guide de la laïcité dans le champ du sport avec des réponses pratiques destinées aux éducateurs pour réagir à toute atteinte au vivre ensemble.

Réduire les inégalités

Depuis 2019, le ministère chargé des Sports ne se limite plus à financer les fédérations sportives mais considère désormais les associations d'insertion par le sport comme des acteurs à part entière des politiques publiques du sport. Qu'elle soit scolaire, professionnelle ou destinée à intégrer des personnes issues de l'immigration, l'insertion par le sport a prouvé son efficacité :

- Appel à projets 2019 « actions socio-sportives » avec 850 dossiers candidats et 184 dossiers financés à hauteur de 3,3 M€ ;
- Création de l'association nationale de la performance sociale par le sport. Cette nouvelle tête de réseau associatif regroupe des fédérations et des associations socio-sportives. Elles souhaitent ensemble amplifier l'utilité sociale du sport pour les jeunes et les accompagner vers l'emploi et l'insertion par l'activité sportive.

Aller plus loin :

Renforcer le cadre légal actuel pour lutter contre les atteintes aux principes républicains

- Engager les fédérations en incluant le respect des valeurs de la République parmi leurs prérogatives par le biais de l'agrément et de la délégation ;
- Intégrer le respect des valeurs de la République aux conditions d'affiliation et d'agrément des associations sportives ;
- Imposer le contrôle d'honorabilité à tous les encadrants des associations sportives par le contrôle du FIJAIS (violences sexuelles) et du FIJAIT (terrorisme).

Une organisation territoriale plus efficace pour repérer et intervenir

- Garantir la participation des services déconcentrés du ministère au sein des CLIR ;

- Mettre en place un canal de remontée des signalements « sport » ;
- Cibler les contrôles dans les structures sportives des départements et disciplines prioritaires ;
- Missionner l'IGESR sur la place du sport dans les phénomènes de séparatisme.

Mieux prévenir et sensibiliser

- Étendre le réseau des référents participant à la vigilance commune en impliquant davantage les agents du ministère et notamment les Conseillers techniques sportifs à travers des lettres de missions renforcées ;
- Cibler les financements publics d'emplois d'éducateurs sportifs et de soutien à la création de clubs sportifs dans les territoires prioritaires, notamment ceux labellisés « Cités éducatives ».

Renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap par le sport

Plus de sport pour les élèves en situation de handicap

Développer le parasport, promouvoir la pratique sportive des personnes en situation de handicap dans le cadre des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire en renforçant les partenariats éducatifs associant les acteurs sportifs présentant une offre de proximité :

- inciter les enseignants à sensibiliser l'ensemble des élèves au handicap et à la pratique d'activités physiques et sportives parasport ;
- favoriser et développer la pratique des jeunes en situation de handicap dans un cadre de droit commun sur les différents temps de l'enfant ;
- encourager les partenariats entre les acteurs intervenant en temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire ;
- aider et accompagner les jeunes sportifs en situation de handicap à potentiel para-sportif.

Le Handiguide des sports

La connaissance de l'offre sportive et le renforcement de l'offre de proximité sont des éléments fondamentaux pour le développement de la pratique des personnes en situation de handicap. Entièrement rénové en 2020, le Handiguide des sports recense l'offre sportive adaptée de proximité pour toutes les personnes en situation de handicap. L'outil est doté d'un système de géolocalisation des sites de pratique et des trajets d'accès jusqu'aux structures sportives les plus proches.

www.handiguide.sports.gouv.fr

Vers une labélisation des établissements sociaux et médico-sociaux sous le label Génération 2024

Lancé en 2018, le label Génération 2024 a pour objectif d'encourager la pratique sportive des jeunes autour de projets structurants par le biais d'un conventionnement (équipements, animation, encadrement) avec les clubs sportifs du territoire et la participation aux événements promotionnels olympiques et paralympiques.

Jusqu'alors adressé aux écoles et établissements scolaires, l'ouverture de ce label aux établissements sociaux et médico-sociaux (EMS) constitue un levier important du développement de la pratique physique et sportive des jeunes en situation de handicap et permettra une intégration plus effective des élèves en situation de handicap dans les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire (animations via les associations sportives des établissements, lien vers d'autres associations affiliées en dehors du cadre scolaire, etc.).

Poursuivre l'engagement en faveur de l'éthique et de l'intégrité

Le monde du sport n'est pas épargné par les dérives. Il prendra sa part dans ces combats de société à travers l'agrément et la délégation, afin de garantir la sécurité de ses publics, protéger leur intégrité et renforcer l'éthique.

Plan de prévention des violences dans le sport

- Un kit prévention des violences a été transmis à l'ensemble du mouvement sportif pour la rentrée 2020 afin de sensibiliser autant les pratiquants que les éducateurs (affiches, vidéos, fiches pratiques) ;
- La généralisation du contrôle d'honorabilité des 2 millions d'éducateurs sportifs bénévoles sera opérationnelle en janvier 2021 ;
- Un module de formation à destination des éducateurs sportifs est en cours de construction pour la rentrée sportive 2021 ;
- Une action interministérielle sur la lutte contre les violences faites aux enfants est menée avec le secrétaire d'État à l'Enfance et aux Familles et le Garde des Sceaux.

Lutte contre le dopage

- Plan de prévention du dopage 2020-2024 à destination des fédérations sportives avec un guide d'accompagnement spécifique ;
- Des financements à la hausse en direction des opérateurs (Agence Française de lutte contre le dopage et Agence Mondiale Antidopage) : 11,8 M€ hors financements publics du nouveau laboratoire de l'AFLD ;
- Transposition des nouvelles dispositions du code mondial antidopage dans le droit français.

Combattre toute forme de discriminations

- Lancement du plan interministériel LGBTphobies en octobre 2020 ;
- Une offre d'accompagnement proposée aux établissements du ministère (INSEP, CREPS et écoles nationales) pour organiser des sessions de formation sur la prévention des incivilités, des violences et des discriminations dans le champ du sport, à travers des partenariats conclus par le ministère avec 6 associations nationales (Colosse aux pieds d'argile, Le Trimaran, Footensemble, Respect Zone et les Papillons, Licra) ;
- Une rubrique « éthique / intégrité » régulièrement alimentée sur le site du ministère avec des boîtes à outils sur chaque dispositif (bizutage, harcèlement, violences, racisme, sexisme, LGBTphobies, etc.).





3

**FAIRE
RAYONNER
LA FRANCE
AU PLUS HAUT
NIVEAU**

En 2024, la France accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques, 100 ans après la dernière édition organisée sur le sol français. Les Jeux sont le plus grand événement sportif planétaire. À l'été 2024, le monde aura donc les yeux rivés sur la France. Pour être à la hauteur de l'événement, le ministère chargé des Sports a engagé une réforme profonde notamment sur le volet de la haute performance. En effet, l'État a confié à l'Agence nationale du Sport la mission d'accompagner les athlètes français vers l'excellence. Grâce au déploiement de cet opérateur, l'État a également entrepris une réorganisation de sa filière d'accès au haut niveau avec le souci de mieux accompagner les sportifs dans leur parcours de vie.

Optimiser la haute performance

Opérateur du ministère, l'Agence nationale du Sport a été créée en avril 2019 avec l'objectif d'optimiser la haute performance. Le pôle haute performance de l'Agence, dirigé par Claude Onesta, a vocation à accompagner et mobiliser les fédérations dans la recherche de l'excellence et se mettre au service des meilleurs athlètes pour transformer le bronze en or.

Dans le cadre de la convention qui lie l'Agence à l'État, des missions et des objectifs lui sont fixés avec des moyens conséquents – 90 millions d'euros à minima pour l'année 2021 – lui permettant de mettre en œuvre la stratégie co-construite avec le ministère chargé des Sports.

Mieux accompagner le parcours des sportifs de haut niveau

Le ministère s'est fixé comme priorité de tout mettre en œuvre pour favoriser la performance et l'épanouissement

de l'athlète dans son projet de vie. Cette ambition s'illustre par des actions concrètes destinées à concilier le projet sportif avec le projet scolaire, universitaire ou professionnel des athlètes de haut niveau :

- permettre aux sportifs d'obtenir une dérogation à la carte scolaire ;
- faciliter l'accès des sportifs de haut niveau aux concours, notamment de l'Éducation nationale ;
- adapter leur scolarité (BAC et post-bac) avec des aménagements des cours et des examens.

Afin de faciliter l'orientation des sportifs de haut niveau et leur permettre de mener un double cursus harmonieux, le ministère travaille en association avec l'ONISEP à un guide dématérialisé recensant l'ensemble des filières scolaires, universitaires, professionnelles existantes adaptées à un cursus sportif de haut niveau. Conçu dans une logique de guichet unique, ce recueil aura l'intérêt de concentrer des données aujourd'hui dispersées et simplifier les recherches des sportifs comme de leurs familles.

Livret de compétences du sportif de haut niveau

Valoriser les compétences acquises par les sportifs de haut niveau et professionnels dans leur pratique, les rendre lisibles et transférables dans leur vie sociale et professionnelle sont une volonté forte du ministère. Aussi, un livret de compétences basé sur un référentiel a été élaboré avec les professionnels concernés. Il fera l'objet, dès 2021, d'un développement numérique et d'une certification.

L'ambition de ce livret est d'identifier les compétences transversales acquises dans leur pratique par les sportifs, pour les mobiliser dans le monde professionnel (organisation, communication, prise d'initiative, participation...) et valoriser leur savoir-être dans un contexte professionnel (posture, relation avec autrui, prise en compte d'un environnement ou d'une situation).

Rénover la filière d'accès au haut niveau

La filière d'accession à la très haute performance sportive fait également l'objet d'une restructuration visant à conforter l'accompagnement des sportifs dans leur parcours vers la performance et leur insertion socio-professionnelle. Cette organisation permise par le déploiement territorial de l'Agence nationale du Sport crée un guichet unique au sein des établissements du ministère chargé des Sports, principalement les CREPS, qui associeront les différents partenaires pour faciliter le quotidien de tous les sportifs inscrits dans les structures et les sportifs de haut niveau isolés notamment par la réactivité dans les réponses apportées et une meilleure personnalisation du service rendu.

La France, terre de grands événements

Sur la route des Jeux de 2024, la France accueillera plusieurs grands événements sportifs internationaux et notamment la Coupe du Monde de rugby en 2023. Au-delà de l'enjeu sportif, ces manifestations internationales sont d'authentiques vitrines pour valoriser les savoir-faire français et l'attractivité des territoires.

La filière économique sportive à l'international

Poursuivre le déploiement d'une diplomatie économico-sportive pour le rayonnement de la France dans l'espace francophone et le monde entier, à travers la promotion des savoir-faire des entreprises françaises et une offre de services des institutions nationales (ministères, fédérations, opérateurs de l'État, établissements).



4

LE SPORT TOURNÉ VERS L'AVENIR

La crise sanitaire, sociale et économique sans précédent que nous traversons a révélé l'utilité, la résilience mais aussi la vulnérabilité du modèle sportif. Au-delà des 3 milliards d'aides de l'État au secteur, des crédits dédiés du plan de relance ont été sanctuarisés afin d'accélérer la transformation écologique, numérique du monde sportif et stimuler son attractivité avec un investissement massif vers l'emploi sportif des jeunes. Par ce plan de relance à visée économique mais aussi sociétale, l'une des priorités du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, sera de poursuivre et renforcer les actions déjà engagées afin de démocratiser l'accès au sport pour tous.

Le sport au service de la santé

La crise sanitaire a révélé l'intérêt des Français à poursuivre une activité physique et sportive, même pendant le confinement, confirmant qu'une pratique régulière est bonne pour notre santé et utile pour renforcer nos défenses immunitaires. Une activité régulière est aussi la réponse non médicamenteuse la plus accessible pour lutter contre les effets de la sédentarité et les pathologies associées. Le sport santé s'impose comme une solution pour prévenir l'apparition de nombreuses maladies et un outil efficace dans le parcours de soin, notamment pour réduire les risques de récurrence.

Création de 100 nouvelles maisons sport-santé en 2021

Fidèle à l'engagement présidentiel, le ministère chargé des Sports a engagé la création d'un réseau de maisons sport-santé avec pour objectif d'atteindre les 500 structures labélisées d'ici 2022.

138 établissements ont déjà reçu le label en 2020. Ces maisons peuvent prendre la forme d'espaces physiques abrités au sein d'associations, d'établissements sportifs,

de centres de santé, d'hôpitaux ou encore de structures itinérantes, mais aussi de plateformes internet ou de dispositifs numériques.

Un nouvel appel à projet est en préparation afin d'atteindre 50 % de l'objectif présidentiel. Un accompagnement financier spécifique de 3,7 M€ est prévu pour soutenir la consolidation du réseau en 2021. Ces maisons sont ouvertes aux personnes en bonne santé qui n'ont jamais ou peu pratiqué d'activité physique et sportive, celles souhaitant s'y (re)mettre avec un accompagnement mais aussi aux personnes souffrant d'affections de longue durée ou de maladies chroniques nécessitant une activité physique adaptée sécurisée et encadrée par des personnels formés sur prescription médicale.

Soutenir l'activité physique adaptée

À l'initiative du ministère, les mutuelles s'engagent à développer le recours à l'activité physique adaptée sur la base de forfaits de remboursement ou d'incitation à suivre un programme complet. Le ministère engage donc le monde associatif sportif à proposer davantage d'offres de services pour mieux collaborer avec les maisons sport-santé

du territoire. Cette offre doit répondre aux enjeux de prévention, permettre de sortir de l'inactivité mais aussi renforcer l'autonomie des personnes âgées (à domicile ou dans les EHPAD).

Développer un dispositif d'accès à la santé par le sport

Cette mesure vise à faciliter l'accès à une activité physique sport-santé sur la base d'incitations financières individuelles. Travaillée par le ministère chargé des Sports en étroite collaboration avec les émetteurs de titres, elle doit permettre de dynamiser l'offre d'activité physique adaptée existante et répondre aux besoins des publics prioritaires cumulant des pathologies ciblées et de faibles niveaux de ressources.

Un sport plus responsable

Le sport avec ses **34 millions de pratiquants** et **2,5 millions de manifestations sportives** organisées chaque année sur le territoire se doit, comme tout secteur de la société, de réduire son impact sur la planète et de préserver l'environnement. Il en va de la pérennité des pratiques sportives et de l'acceptabilité des citoyens (**71 % des Français** pensent que les acteurs du sport ont un rôle à jouer dans la protection de l'environnement / Étude Repucom pour Sport et citoyenneté / 2014). Le ministère chargé des Sports met en œuvre depuis les années 2000, de façon volontariste, une politique de protection de l'environnement qui se caractérise par plusieurs actions :

La Charte des 15 engagements éco-responsables

La charte des 15 engagements éco-responsables conçue par le ministère chargé des Sports, en partenariat avec le WWF, compte aujourd'hui 83 signataires (Paris 2024, Tour de France, France 2023, FFF, LNR...), représentant près de 350 événements sportifs et près de 40 équipements sportifs (Stade Pierre Mauroy, AccorHotel Arena, Parc des Princes, Stade de France, Groupama Stadium, Stade Vélodrome...). Initiée en 2017, elle engage les acteurs du sport, au premier rang desquels les établissements du ministère, dans une démarche progressive de développement durable (alimentation responsable, transports à faible émission, économie circulaire et réduction des déchets, achats responsables, préservation des sites naturels et de la biodiversité).

Aller plus loin :

- **Une nouvelle version de la Charte des 15 engagements éco-responsables** est en cours de finalisation. Elle fixera dès 2021 aux organisateurs sportifs des objectifs chiffrés plus ambitieux et permettra de mesurer la réalisation effective de leurs engagements.
- **Une étude financée par le ministère en partenariat avec le WWF France** sera restituée à l'automne 2020 sur l'impact du réchauffement climatique sur le sport (sport à +2 °C, +4 °C). Elle doit permettre de mieux percevoir les risques et la vulnérabilité de certaines pratiques sportives et fixer les priorités de la feuille de route du ministère sur la base de ces constats.

La mise en œuvre de la charte des 15 engagements éco-responsables ou d'une démarche de développement durable fait partie des critères d'attribution des subventions aux organisateurs de Grands événements sportifs par le ministère.

Des outils adaptés au monde sportif

Le ministère met à disposition des fédérations des outils comme :

- le **Bilan carbone** adapté à leur périmètre pour mesurer l'impact de leur activité.
- le logiciel **Optimouv** qui permet d'optimiser et réduire les déplacements à l'occasion des manifestations sportives et ainsi réduire les gaz à effets de serre générés (28 fédérations sportives utilisatrices).
- le logiciel **Suric@te** qui propose à tous les pratiquants des activités de pleine nature d'être acteurs de la qualité des sites de pratique en signalant les problèmes de sécurité ou de pollution.

Plan de relance : accélérer la transformation du monde sportif

La crise actuelle a révélé la vulnérabilité du modèle sportif. Au-delà des 3 milliards d'aides de l'État au secteur¹, des crédits dédiés du plan de relance

1. Rappel des mesures de soutien économique en vigueur :

Pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire, les dispositifs de soutien aux entreprises et aux associations ont été renforcés, notamment pour le sport :

- Accès à l'activité partielle : les entreprises des secteurs S1 et S1 bis bénéficieront du prolongement de la prise en charge à 100 % jusqu'au 31 décembre 2021.
- Le fonds de solidarité a été renforcé pour permettre de bénéficier d'une aide jusqu'à 10 000 €, en particulier pour les salles de sport fermées administrativement.
- Exonérations de charges pour les TPE-PME fermées administrativement ou faisant l'objet de restriction horaire avec une perte de chiffre d'affaires supérieure à 50 %

ont été sanctuarisés afin d'accélérer la transformation écologique, numérique du monde sportif et stimuler son attractivité avec un investissement massif vers l'emploi sportif des jeunes. Ce plan de relance à visée économique mais aussi sociétale, l'une des priorités du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, sera de poursuivre et renforcer les actions déjà engagées afin de démocratiser l'accès au sport pour tous. Le sport français profite du plan de relance avec 122 M€ sur deux ans déclinés sur 3 axes :

- Une enveloppe dédiée au développement de l'emploi des jeunes, priorité du Gouvernement (40 M€ sur deux ans), à laquelle s'ajoute des moyens supplémentaires en faveur du dispositif SESAME (12 M€). Dans les deux prochaines années, près de 4 000 emplois seront créés dans les associations sportives pour soutenir les projets des clubs et des fédérations. Les emplois seront gérés par l'Agence nationale du Sport et viendront s'ajouter aux 5 000 emplois actuellement déployés.

Pour faciliter l'accès à l'emploi, 12 M€ seront consacrés à accompagner individuellement 3 000 jeunes au travers du dispositif SESAME pour les amener à une qualification dans un métier sportif. Ce dispositif cible les jeunes de 16 à 25 ans des QPV/ZRR, non diplômés, et permet d'associer formation professionnelle et apprentissage. SESAME fait état d'un bilan positif avec près 70 % de réussite aux diplômes.

- Un effort inédit de 50 M€ pour accélérer la transformation énergétique et l'accessibilité des bâtiments sportifs.
- 20 M€ pour soutenir les clubs et les fédérations dans leur transformation et accélérer leur mutation numérique.

Plan vélo

Pour participer à l'ambition de tripler le nombre d'utilisateurs du vélo en France, le ministère chargé des Sports a un rôle déterminant à jouer pour former les plus jeunes à une pratique autonome et sécurisée. C'est l'objet du plan Savoir rouler à vélo dont le déploiement est engagé depuis 2019 au plus près des territoires grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. Déjà plus de 2 000 points de formation existent partout en France permettant aux parents d'inscrire leurs enfants à cette formation.

Pass'sport

Un travail est engagé pour créer un Pass'sport pour promouvoir l'accès à un droit au sport encadré et sécurisé pour tous les publics éloignés de la pratique. Le Pass'sport doit faciliter l'accès à la pratique sportive, en s'inspirant du modèle pass'culture tout en s'adaptant aux réalités territoriales. Pratiquer un sport dès son plus jeune est un atout pour une condition physique préservée des maladies. Le Pass'sport est actuellement à l'étude avec le mouvement sportif, l'Agence nationale du Sport et l'État afin de capitaliser sur les expérimentations locales et déployer rapidement une offre dédiée aux jeunes.

Une organisation territoriale et des ressources humaines plus performantes

Pour mener à bien nos politiques publiques ambitieuses, une réforme de l'organisation territoriale de l'État était nécessaire. Elle sera effective à partir du 1^{er} janvier 2021 et actera le rapprochement des services déconcentrés de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Cette réforme majeure permettra de renforcer la cohérence de l'action éducative sur la globalité des temps de l'enfant en facilitant le travail de coordination entre les services et les agents en charge de ces missions pédagogiques.

En appui de cette nouvelle organisation sur les territoires, la réforme de la gestion des conseillers techniques sportifs se met actuellement en place autour de 5 piliers : le recentrage des fonctions de ces agents de l'État, un soutien de l'État sur mesure, une meilleure gestion RH, la création d'une école des cadres, une refonte de la filière sport des agents du ministère avec l'objectif d'ouvrir à nouveau le concours des professeurs de sport en 2021.

Au cours des prochains mois, le ministère approfondira le travail engagé avec le mouvement sportif et les parlementaires sur les axes suivants :

- la rénovation de la gouvernance des fédérations sportives ;
- la féminisation des directions des instances sportives ;
- la lutte contre la retransmission illicite de contenus sportifs.

education.gouv.fr



Contact presse :
01 55 55 30 10
spresse@education.gouv.fr

sports.gouv.fr



Contact presse :
sec.presse.sports@sports.gouv.fr